

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 10 + 4

Séance du 24 juin 2023

Date d'affichage :
Date de la convocation : 19 juin 2023

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre juin à dix heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

Présents : BERTHELOT Elodie — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES-BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s) excusé(e)s : BONNIN Michèle — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — TORRES Gaëlle

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procurations(s) : BONNIN Michèle à PELERIN Yves — MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Etienne

Secrétaire de séance : BERTHELOT Elodie

Délibération n° 2023 043

OBJET : – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES

En complément des subventions attribuées aux associations communales, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions aux associations extérieures suivantes :

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	2022	2023	POUR	ABSTENTION	CONTRE
AMICALE DES MEDAILLES MILITAIRES MONTALIEU VERCIEU	200,00 €	EN ATTENTE DE DEMANDE			
BTP CFA AIN (1 élève)	50,00 €	50,00 €	10+4	0	0
CECOF AMBERIEU (5 élèves)	200,00 €	250,00 €	10+4	0	0
DDEN	50,00 €	50,00 €	10+4	0	0
ECOLE JEANNE D'ARC LAGNIEU	-	200,00 €	10+4	0	0

.../...

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	2022	2023	POUR	ABSTENTION	CONTRE
ISA	100,00 €	100,00 €	10+4	0	0
LIGUE CONTRE LE CANCER	200,00 €	200,00 €	10+4	0	0
LOCOMOTIVE	200,00 €	200,00 €	10+4	0	0
LYCEE ST SORLIN (6 élèves)	250,00 €	300,00 €	10+4	0	0
MFR BALAN	-	100,00 €	10+4	0	0
MFR CORMARANCHE	-	50,00 €	10+4	0	0

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions aux associations extérieures tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

Pour copie conforme.

